FICHE D'INSCRIPTION - ACCUEIL PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

<u>A RETOURNER IMPERATIVEMENT avant le 30/06/2018</u> A L'ECOLE FREQUENTEE PAR VOTRE ENFANT OU BIEN <u>ENTRE LE 1^{ER} ET LE 31/07/2018</u> A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE A L'ARGONNE 42 RUE BERNE 55250 BEAUSITE

RESPONSABLES DE(S) ENFANT(S)			
PERE		MERE	
NOM-Prénom		NOM-Prénom	
N° de Sécurité Sociale		N° de Sécurité Sociale	
N°Rue		N°Rue	
Code PostalVille		Code PostalVille	
Tél. domicile		Tél. domicile	
E-mail:		E-mail:	
Employeur		Employeur	
Tél. travail		Tél. travail	
Personne à qui doit être adressée la facture :			
ENFANT(S) INSCRIT(S) EN GARDERIE(S)			
1^{er} enfant : NOM - PRENOM né(e) le / / Sexe F \Box M \Box			
Nom de l'école fréquentée			
$2^{\grave{e}me}: NOM - PRENOM$			
Nom de l'école fréquentée			Classe
$3^{\mathrm{ème}}$: NOM - PRENOM né(e) le / / Sexe F \square M \square			
Nom de l'école fréquentée			
Recommandations des parents (traitements, allergies, régimes, problèmes divers)			
GARDERIE (voir règlement) GARDERIE(S		5) FREQUENTEE(S)	
□ Maternelle □ Elément			
□ Occasionnel □ Régulier	r 🗆 Rembercourt 🗆 Chaumont sur Aire 🗆 Pierrefitte		
	☐ Seigneull	es □ Génicour	rt sous Condé
Le responsable de l'enfant désigné ci-dessus autorise :			
□ Son (ses) enfant(s) à repartir seul(s) le soir			
□ La (les) personne(s) suivante(s) à reprendre son (ses) enfant(s) après la garderie			
NOM	ADRESSE		TEL
	- Walin Co. 1985		/ / /
	- 10 - W 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 1		/ / /
☐ Autorise l'enseignant à mettre son (ses) enfant(s) en garderie en cas de retard			
☐ En cas d'accident, autorise son (ses) enfant(s) à être transporté(s) dans un établissement hospitalier adapté à la situation			
Nom et coordonnées du médecin à contacter en cas de problème :			

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

$ec{ec{ec{v}}}$ Copie des pièces d'identité des personnes autorisées à reprendre l'enfant			
Ces documents sont indispensables à la prise en compte de l'inscription des enfants à l'accueil périscolaire.			
M. et Mmeparents du ou des enfants			
attestent :			
 avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire avoir informé mon (mes) enfant(s) des conditions de fonctionnement. 			
Pour des raisons de coût d'impression, les règlements intérieurs sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de Communes (<u>www.cc-aireargonne.fr</u>), dans chaque groupe scolaire et sur simple demande aux services de la Communauté de Communes par mail (<u>contact@cc-aireargonne.fr</u>) ou par téléphone (03.29.70.61.17)			
Le Signature, précédée de la mention "lu et approuvé"			
Il est rappelé que l'accueil d'un enfant à la garderie périscolaire ne peut se faire qu'après retour de la fiche d'inscription complète. Merci de prévenir relativement à l'avance le(s) responsable(s) de la garderie concernée. ————			

Cette fiche est à retourner à :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE A L'ARGONNE

42, Rue Berne 55250 BEAUSITE

Les goûters ne sont pas fournis en accueil périscolaire Merci de prendre vos dispositions